

CONNECTIVITÉ INTERNET : UN ENJEU IMPORTANT

Bénéficier d'un réseau Internet haute vitesse stable et abordable est difficile pour beaucoup de citoyens à La Pêche. Cela représente un enjeu important pour le développement de notre économie locale et pour l'accès à l'information.

De ce fait, améliorer la connectivité Internet est un objectif stratégique pour La Pêche. Il y a déjà 10 ans, les Municipalités de La Pêche et de Val-des-Monts créaient Rapide-O-Web des Collines, en partenariat. Cette organisation à but non lucratif (OBNL) a comme objectif d'améliorer l'accès à la connectivité Internet haute vitesse sur nos deux territoires. L'organisme s'est adjoint les services de Digicom Internet sans fil inc. qui a, depuis, développé et offert des services aux résidents de certains secteurs de notre Municipalité.

Pour poursuivre les efforts faits dans ce dossier, la Municipalité s'est dotée d'une carte interactive du territoire, avec les fournisseurs de services connus et les zones qu'ils desservent. Cette carte permettra à la Municipalité de suivre l'évolution des services Internet et de développer une stratégie pour les zones moins bien desservies. Cette carte est dorénavant disponible sur le site web de la Municipalité et vous permettra d'identifier rapidement les principales entreprises présentes dans votre secteur. Veuillez noter qu'il vous appartiendra de contacter directement les représentants de ces compagnies.

Retrouvez l'essentiel de l'information sur la connectivité Internet sur le site Web de la Municipalité, sous l'onglet « Vie municipale – Projets en cours ». Une mise à jour périodique y sera apportée.



CONSULTATION PUBLIQUE

Plan stratégique 2019-2023

22 Mai 2019 | 7p.m.

Salle Desjardins
Complexe sportif La Pêche



Conseil municipal

- Guillaume Lamoureux**
maire
819 456-2161, poste 2270
g.lamoureux@villelapeche.qc.ca
- Réjean Desjardins**
quartier 1
819 456-2590
r.desjardins@villelapeche.qc.ca
- Michel Gervais**
quartier 2
819 456-3746
m.gervais@villelapeche.qc.ca
- Francis Beausoleil**
quartier 3
819 360-9350
f.beausoleil@villelapeche.qc.ca
- Carolane Larocque**
quartier 4
819 209-7338
c.larocque@villelapeche.qc.ca
- Pamela Ross**
quartier 5
613 794-4778
p.ross@villelapeche.qc.ca
- Claude Giroux**
quartier 6
819 459-1344
c.giroux@villelapeche.qc.ca
- Richard Gervais**
quartier 7
819 635-2608
r.gervais@villelapeche.qc.ca

MANDAT ÉTUDE COMPARATIVE EN RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES ORGANIQUES

Décision du conseil extraordinaire du 23 avril

Comme vous le savez certainement, un des objectifs majeurs du gouvernement provincial sur le plan de la gestion des matières résiduelles est la réduction de la quantité des déchets destinés à l'enfouissement d'ici 2020. Cette réduction passe notamment par l'élimination de toutes matières putrescibles (qui se décomposent sous l'effet des bactéries) de nos bacs verts. En effet, les matières organiques représentent encore une part importante de nos déchets envoyés à l'enfouissement.

Pour cela, la Municipalité travaille depuis plusieurs années à réduire ces matières organiques des déchets collectés, notamment par la subvention de bacs de compostage domestique. Les citoyens sont encouragés à se procurer l'ensemble du matériel au bureau municipal au coût de 20\$ seulement. Plus d'informations au villelapeche.qc.ca/fr/services-municipaux/travauxpublics/compostage/.

Pour aller plus loin dans ce travail, la Municipalité passe à

une étape supérieure en identifiant l'atteinte des cibles ministérielles dans la gestion des matières résiduelles comme un des objectifs prioritaires des quatre prochaines années. Pour en savoir plus, rendez-vous à la consultation publique du plan stratégique 2019-2023 le 22 mai à 19h à la salle Desjardins du Complexe sportif La Pêche.

Dans cette optique, le conseil municipal veut examiner plusieurs scénarios afin de préparer adéquatement son plan d'action. Il a ainsi confié, lors de sa séance extraordinaire du 23 avril dernier, une étude comparative de deux approches de récupération des matières organiques résidentielles à la firme d'experts-conseils Solinov: compostage domestique Versus collecte de 3^e voie (après les déchets et le recyclage). Les résultats de cette étude permettront ainsi aux élus de prendre une décision éclairée quant à la gestion des matières organiques résidentielles à La Pêche.

Rédactrice en chef : Evelyne Kayoungtha

Rédactrice: Danièle Morisset

Production : Lexis Média

Distribution : Postes Canada

Renseignements : Service des communications, Municipalité de La Pêche

1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0

Tél. : 819 456-2161

Site Internet : www.villelapeche.qc.ca

Courriel : bulletin@villelapeche.qc.ca

ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue),

ISSN 1911-7795 (en ligne-français),

ISSN 1911-7809 (online-english)



MESSAGES DES SERVICES MUNICIPAUX

RAPPEL: BRÛLAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ



Le Service de la sécurité incendie désire rappeler à la population que le brûlage sur le territoire de la municipalité de La Pêche est encore autorisé jusqu'au 31 mai. Tout brûlage à ciel ouvert, feu de joie ou feu d'artifice de plus d'un mètre de diamètre requiert l'obtention préalable d'un permis au coût de 10\$. Pour cela, vous devez communiquer avec le Service des incendies 48h à l'avance (jours ouvrables) au 819 456-2161, poste 2290. Le permis sera valide pour un maximum de cinq jours pour le brûlage et de un jour pour les feux de joie et les feux d'artifices. Rappelez-vous que la seule matière dont le brûlage est autorisé est le bois sec non traité (branches, troncs, broussailles, etc). En vertu du règlement de brûlage 16-RM-05, article 10.5, il est interdit de brûler du gazon, des feuilles, du foin, de la paille de graminée, des immondices, des déchets de construction, des produits à base de pétrole (comme les pneus) et tout autre article jugé polluant, car ces matières peuvent libérer des

substances nocives autant pour l'environnement que pour votre propre santé. À partir du 1^{er} juin 2019, tout brûlage à ciel ouvert, feu de joie ou feu d'artifice de plus d'un mètre de diamètre est strictement interdit. C'est une question de sécurité publique!

Le Service de sécurité incendie

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mai 2019						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin 2019						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

RECYCLAGE

ORDURES ET RDD

ORDURES

ORDURES ET RECYCLAGE

AUCUNE COLLECTE

(reportée au jour ouvrable suivant pour tous les secteurs).

EMPLOIS AU CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE - ÉTÉ 2019

La Municipalité de La Pêche est actuellement à la recherche de candidats et de candidates pour combler des postes saisonniers dans le cadre de son camp de jour. Les postes à combler sont les suivants: chef de camp, chef de camp adjoint, animateur sénior, animateurs et accompagnateur. Les personnes intéressées ont jusqu'au **VENDREDI 10 MAI 2019 À 15H** pour transmettre leur curriculum vitae et une lettre d'accompagnement à la Municipalité, à l'attention du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, par courriel à campdejour@villelapeche.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante: Municipalité de La Pêche, 1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec), J0X 2W0. Pour plus d'information sur les exigences ou les conditions de travail, veuillez consulter les offres d'emploi sur le site Web de la Municipalité de La Pêche.

BESOIN DE REMBLAI?

Le Service des travaux publics désire vous informer qu'il est maintenant possible de faire une demande de remblai pour vos besoins personnels. Le formulaire à remplir est disponible à la réception du bureau administratif de la Municipalité situé au 1, route Principale Ouest (secteur Sainte-Cécile-de-Masham) ou sur le site Web de la Municipalité, sous l'onglet Municipalité / Guides et formulaires. Le formulaire de demande de remblai, une fois rempli, doit être déposé au comptoir de l'urbanisme, au bureau de la Municipalité. La demande sera examinée et, si elle est conforme aux règlements, un certificat d'autorisation sera délivré dans un délai de 30 jours. Des frais pourraient s'appliquer. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Albert Lafrenière ou Pascal Beausoleil au 819 456-2161, poste 2402 (A. Lafrenière) ou 2284 (P. Beausoleil).

Le Service des travaux publics



VOUS VOULEZ ORGANISER UNE VENTE DE GARAGE?

Pour tenir une vente de garage, qu'elle soit individuelle ou collective, vous devez au préalable obtenir un certificat d'autorisation de la Municipalité. Vous pouvez présenter votre demande au Service de l'urbanisme soit par courriel à j.truchon@villelapeche.qc.ca, soit en personne au bureau administratif de la Municipalité, ou encore par téléphone au 819 456-2161, poste 2240. Vous devrez cependant passer en personne chercher votre certificat. Des frais de 10\$ s'appliquent et le certificat est valide pour une période de trois jours consécutifs.

Par ailleurs, savez-vous qu'il est permis d'organiser jusqu'à trois ventes de garage par année (pas durant trois fins de semaines consécutives, par contre)? Vous devrez toutefois, pour chacune, faire une demande de certificat d'autorisation au Service de l'urbanisme. Besoin de plus d'informations? Appelez-nous!

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement

PERMIS DE STATIONNEMENT AU LAC PHILIPPE POUR RÉSIDENTS PERMANENTS

Chaque année, la Municipalité reçoit de la Commission de la capitale nationale (CCN) des permis de stationnement au lac Philippe. Ces permis sont distribués aux résidents permanents de La Pêche et seront disponibles à compter du samedi 1er juin 2019 au bureau municipal situé au 1, route Principale Ouest, dans le secteur Sainte-Cécile-de-Masham. Le bureau sera exceptionnellement ouvert de 8h à 12h le 1er juin pour la remise des permis de stationnement. La distribution se poursuivra dès 8h30 le lundi 3 juin s'il en reste.

Pour obtenir un permis de stationnement, vous devez obligatoirement vous présenter au bureau municipal avec votre permis de conduire valide indiquant votre adresse de résidence à La Pêche. Nous accordons un seul permis par résidence. Veuillez noter que le nombre de permis est limité et qu'en conséquence, le principe du «premier arrivé, premier servi» s'applique.

Le Service des finances et de la taxation

ABRIS D'AUTO - RAPPEL

Les abris d'auto temporaires démontables sont autorisés du 1^{er} novembre de l'année en cours jusqu'au 15 mai de l'année suivante. Le temps est donc venu de démonter le vôtre!



BABILLARD MUNICIPAL



Bark in the park - Marche au profit de la SPCA de l'Ouest du Québec

Venez passer du bon temps avec votre ami à quatre pattes et soutenez une bonne cause en vous joignant à nous pour une promenade de 3,1 km sur les sentiers de Wakefield. L'inscription ne coûte que 5\$ et tous les profits seront versés à la SPCA de l'Ouest du Québec.

Inscription: en personne ou en ligne sur la page Facebook Bark in the Park.

Quand: le 18 mai à 13h; la marche débutera à 13h30.

Où: Centre Wakefield La Pêche

Déguisez votre pitou et vous courrez la chance de gagner le concours du meilleur costume après la marche! Pour plus de détails, visitez la page Facebook Bark in the Park.

Plantation d'arbres 2019 (La Pêche Global Forest Initiative)

Nous vous invitons à vous joindre à l'association pour la protection des forêts à La Pêche, le 18 mai au Centre Wakefield La Pêche. Avec votre précieuse collaboration, nous planterons environ 250 arbres juste au nord du terrain de soccer. Venez passer un après-midi agréable en famille, tout en contribuant à la qualité de notre environnement. Profitez de notre offre aussi, lors de cette occasion, pour faire aiguiser vos pelles et vos bêches. Veuillez nous transmettre votre adresse courriel afin que nous puissions vous tenir au courant, ou appelez Ilse au 819 360-1833.

Foire du commerce équitable

Venez fêter notre village équitable et dégustez gratuitement du café provenant du commerce équitable et des crêpes à base de céréales cultivées localement! Vous découvrirez des façons d'enrichir notre monde en soutenant activement le commerce équitable et les petits producteurs des pays en voie de développement. Il y aura des activités pour les enfants, des marchands et de la musique avec le groupe Clear et des invités-surprise.

Quand: le 11 mai, de 10h à 14h

Où: Centre Wakefield La Pêche

Coût: gratuit (nous acceptons très volontiers les dons)

Renseignements: y compris ce que signifie le statut de ville équitable: www.villageequitable.ca/info/fairtradevillage.ca

Avis de convocation - AGA

La Maison le Ricochet invite ses membres à son assemblée générale annuelle, le mardi 18 juin à 18h au 9, chemin de la Beurrerie à Ste-Cécile-de-Masham. La Maison le Ricochet est un organisme à but non-lucratif qui œuvre en réadaptation et réinsertion sociale et professionnelle en santé mentale sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Bienvenue à tous!

Recyclage écologique de produits électroniques.

Vous voulez vous départir de votre vieil ordinateur ou de vieux produits électroniques (téléviseurs, téléphones, consoles de jeux, tourne-disques, etc.)? Confiez-les à la Maison le Ricochet et faites une bonne action pour l'environnement! Recycler, c'est gratuit. Apportez vos déchets électroniques au 9, chemin de la Beurrerie.

Renseignements: 819 456-4230.

Cafés-rencontres pour les proches aidants avec Josué Jude

Venez échanger sur votre réalité, vos espoirs, votre fatigue et votre vécu en tant que proche aidant, tout cela dans une ambiance de bonne humeur, d'écoute et de respect.

Quand: le 16 mai à 13h30

Où: salle de conférence, CLSC de Ste-Cécile-de-Masham (9, chemin Passe-Partout)

Renseignements et inscription: 819 457-9191, poste 242 ou sans frais 1 855 662-4637, poste 242

Pour les aînés et les proches aidants

Rencontres sans rendez-vous avec Monique Albert, travailleuse de milieu disponible tous les mois dans votre municipalité, pour vous guider dans vos recherches d'information, vos demandes au gouvernement et d'autres, pour vous écouter aussi et vous aider à remplir vos formulaires. De plus, cette aide précieuse vous est offerte avec le sourire.

- East-Aldfield (951, chemin Cléo-Fournier): le 14 mai de 9h30 à 11h30
- Lac-des-Loups (275, chemin Pontbriand, bibliothèque): le 23 mai de 9h30 à 11h30

Festival des écrivains Wakefield La Pêche

Passionnés, réfléchis et provocants, des auteurs primés de partout au Canada descendent chez nous! Ils discuteront entre eux et avec

l'audience lors de six événements au cours de quatre jours. Des mots à l'apéro, réception de lancement le jeudi 23 mai, présente en primeur Marjolaine Beauchamp, Jean Marc Dalpé, Jim Corcoran et Julie Huard, animatrice.

Quand: 23-26 mai

Où: Divers endroits à Wakefield et Chelsea

Coût: 15\$ - 40\$

Renseignements: Hélène Giroux, stewhel1950@icloud.com / www.writersfete.com/ticketsbillet

Tournée du Carrousel

L'association Youth Welfare Association of Rupert vous annonce que le Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada sera de retour à Rupert en 2019.

Quand: le 22 septembre à 13h30

Où: Centre communautaire de Rupert, 24, chemin Shouldice

Renseignements: www.YWAR.ca

Concert - La chorale Castenchel chante Paris et Rio

De retour au Centre Wakefield La Pêche, la chorale Castenchel et ses invités vous mettront cette fois dans l'ambiance de Paris et de Rio par la chanson, la musique et la danse. À ne pas manquer!

Quand: le 1^{er} juin à 19h30

Où: Centre Wakefield La Pêche, 38, chemin de la Vallée-de-Wakefield

Coût: 20\$ en ligne, à l'avance; 25\$ à l'entrée; gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Renseignements et billets: www.castenchel.ca

Soirée d'écriture

Il ne reste qu'une soirée d'écriture avant notre pause estivale: le mercredi 15 mai. Joignez-vous à nous de 19h à 20h30. Activité gratuite.

Renseignements: BiblioWakefieldLibrary.ca.

Journée internationale des sentiers

Journée d'activités amusantes en famille avec l'association Sentiers Wakefield Trails le 1^{er} juin au Centre patrimonial de la Maison Fairbairn (parc Hendrick) - 45, chemin Wakefield Heights.

9h: inscription pour la grimpe à l'arbre et la chasse au trésor GPS (Géocachette) à Wakefield

12h à 13h: repas léger - barbecue

13h: inscription pour la grimpe à l'arbre et la chasse au trésor GPS à Wakefield

15h à 16h: remise de prix et reconnaissance de mérite pour l'activité Géocachette

Obtenez vos billets gratuits en vous inscrivant en ligne:

<https://www.facebook.com/sentierswakefieldtrails/>

Renseignements: Ken Bouchard, 819 459-1015, info@SentiersWakefieldTrails.ca

Wakefield Active Adults A50+ Programme d'activités jusqu'au 26 juin

Centre Wakefield La Pêche

Marche nordique: le lundi, de 8h30 à 9h30; activité gratuite.

Café des aînés: le lundi, de 10h à 12h; 3\$

BeActive Wakefield ViActive - entraînement physique: le mercredi, de 9h30 à 10h30; 5\$

Géocachette pour débutants: le mercredi 5 juin, de 10h30 à 12h; activité gratuite.

Renseignements et inscription: www.meetup.com/WakefieldA50Plus/

Tennis léger: gymnase de l'école de Wakefield, le dimanche et le mercredi; 5\$ par participation. Allez à www.meetup.com/Wakefieldpickleball/ pour voir l'horaire et vous inscrire.

Renseignements: Sally Swan, 819 459-3151 ou Irene Richardson, irene@npwalking.com, 819 459-3284.

Maison Fairbairn - saison estivale 2019

Le centre patrimonial de la Maison Fairbairn ouvrira ses portes pour la saison estivale le samedi 25 mai, les fins de semaine seulement jusqu'au 22 juin et ensuite, sept jours par semaine. Venez visiter notre nouvelle exposition, *Bêtes rares*, une collection de vingt collages réalisés par l'artiste Alyson Champ. Ces collages représentent des animaux d'élevage rares ou en voie de disparition.

Location du pont couvert de Wakefield

Durant les mois d'été, vous pouvez louer le pont couvert de Wakefield au jour, pour un mariage. **Renseignements:** Centre patrimonial de la Maison Fairbairn au 819 778-3382, par courriel à info@fairbairn.ca ou à www.yourfairbairnwedding.ca

Place des Artistes de Farrellton (PAF)

Les membres de PAF sont heureux de vous faire part de leur journée

portes ouvertes annuelle, leur marché printanier de l'art ainsi que de leurs rencontres dans le cadre du programme Intersections, un processus artistique développé en collaboration avec la collectivité et STO Union. Venez rencontrer nos artistes-résidents à l'œuvre, visitez notre marché de l'art où les créations d'artistes de toute la région sont mises en valeur et joignez-vous à nous pour la présentation et l'exposition Intersections, une tournée entreprise par Culture Outaouais ce printemps, afin de rallier des groupes des deux côtés de la rivière des Outaouais pour collaborer à une création collective de pièces d'art reflétant l'ère numérique.

Quand: le 26 mai, de 13h à 18h.

Où: PAF, 42, chemin Plunkett, Farrellton

Coût: activité gratuite

Renseignements: Hannah, hannahartfelt@gmail.com

La Lanterne - Avis de convocation (AGA)

La 27^e assemblée générale annuelle de La Lanterne aura lieu le 11 juin à 19h et elle sera précédée d'un 6 à 7, à la salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche.

Renseignements: 819 456-4896, lalanterne@bellnet.ca, www.lalanterne.ca

Collecte de fonds annuelle - Quillethon de La Lanterne

Venez-vous amuser avec nous!

Quand: le 7 juin, de 18h30 à 21h

Où: Salle de quilles Anik à Gatineau

Réservations: 819 456-4896; demandez Estelle Lussier, directrice, lalanterne@bellnet.ca.

Il y aura plusieurs prix de présence et un tirage 50/50. Formez une équipe de six joueurs et désignez un capitaine.

Coût: 12\$, incluant deux parties et les chaussures (vous pouvez aussi jouer d'autres parties).

Nous vous attendons en grand nombre!

Tournoi de golf

Venez participer à notre Tournoi de golf au profit du Centre Communautaire Ste Sophie d'Aldfield le 6 juin au Mont Cascades.

Coût: 120\$, incluant la ronde de golf, la voiturette et un souper au Centre Communautaire. **Renseignements:** Denis Quinn au 819 456-2579.

Souper du Conseiller

Ne manquez pas le « Souper du Conseiller » et la soirée musicale avec Réjean Desjardins le 25 mai à 17h30 au profit du Centre communautaire Ste-Sophie d'Aldfield.

Billets: 20\$ en vente au P'tit magasin général d'East Aldfield (819 456-2781) ou avec Denis Quinn au 819 456-2579.

Ligue de golf

Salut les golfeurs-golfeuses! La saison de la ligue de golf du CCSSA approche...La saison débute le 23 mai jusqu'au 29 août.

Carte de membre: 40\$ payable au CCSSA la première journée de la saison de golf - la cotisation comprend le souper de fin de saison et un prix.

Renseignements: Denis Quinn au 819 456-2579.

Directives pour les annonces

● ● ● Pour annoncer les activités de votre organisme, veuillez envoyer votre texte dans un fichier Word à l'adresse bulletin@villelapeche.qc.ca, présenté si possible comme suit :

Titre de l'événement

(2-3 lignes présentant l'événement)

Quand : xxx **Où :** xxx **Coût :** xxx

Renseignements : personne-ressource et numéro de téléphone et (ou) adresse courriel, site Web (s'il y a lieu)

Veuillez noter que les textes seront acceptés selon le principe du **premier arrivé, premier servi**. SVP respecter une limite de 3 annonces maximum par organisme pour donner la chance à tous. Les annonces d'événements et d'activités auront priorité sur les autres types d'annonces.

Prochaines tombées :

Juin : 16 mai; **Juillet :** 13 juin;

Août : 18 juil., **Sept. :** 15 août; **Oct. :** 12 sept.;

Nov. : 17 oct.; **Déc. :** 14 nov.



Le conseil d'avril, en bref

Adoption du règlement d'emprunt 19-786 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 900 000 \$

Habituellement, la Municipalité prépare plusieurs règlements d'emprunt chaque année. Ces règlements se limitent typiquement à une dépense bien précise qui ne concerne qu'un seul type de biens, de projet, ou un seul département municipal. Préparer un règlement d'emprunt est une procédure administrative exhaustive qui nécessite de franchir plusieurs étapes et surtout, qui mobilise des ressources municipales importantes. Pour permettre aux municipalités de gagner en efficacité et de raccourcir les délais administratifs, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a mis en place en 2006 un mécanisme de règlement d'emprunt parapluie (article 1063 du Code municipal de Québec).

Comment fonctionne un règlement parapluie?

Dans un règlement d'emprunt parapluie, on regroupe plusieurs projets en immobilisations pour en faire un règlement unique. Étant donné que c'est un outil de planification qui se veut flexible, l'objet des dépenses est formulé dans des termes plus généraux : réfection du réseau routier, travaux d'aqueduc et d'égout, acquisition de véhicules, par exemple. Il sera précisé lorsqu'un emprunt sera effectivement fait. Oui, parce qu'en réalité, adopter un règlement d'emprunt parapluie de 1 900 000 \$ ne signifie pas qu'on emprunte systématiquement 1 900 000 \$. Cela veut dire qu'on **obtient l'autorisation d'emprunter jusqu'à 1 900 000 \$** lorsqu'un des besoins identifiés dans le règlement se présentera. En d'autres termes, s'il n'y a pas de besoin, il n'y aura pas d'emprunt; et si par exemple le prix d'un équipement nécessaire s'avère être 100 000 \$ plutôt que les 150 000 \$ estimés lors de la préparation du règlement d'emprunt, c'est uniquement 100 000 \$ qui seront empruntés. **Il est donc possible que le conseil n'utilise jamais tous les fonds autorisés puisqu'il n'y a pas de délai prescrit pour cette utilisation.**

Par ailleurs, à la suite de l'approbation du règlement par le MAMH, le conseil devra adopter une résolution pour chaque dépense qu'il désirera affecter au règlement d'emprunt 19-786. Lui seul est autorisé à dépenser les sommes prévues à ce règlement : c'est un moyen de contrôle important dans la gestion de ce type de règlement. **Ces résolutions devront aussi préciser le terme du remboursement des dépenses.** Ces termes ne pourront être supérieures à la durée de vie utile des immobilisations.

Le remboursement de cet emprunt se fera par prélèvement annuel de taxes sur tous les immeubles imposables du territoire. De plus, toute subvention ou contribution qui pourrait être affectée au remboursement sera utilisée et viendra diminuer l'apport des contribuables.

Bénéfices estimés d'un tel outil pour La Pêche

Les avantages du règlement d'emprunt 19-786 pour notre municipalité sont divers et non négligeables. Voici deux exemples concrets :

- Gain de plusieurs dizaines de jours de travail par employé municipal affecté à la préparation d'un règlement parapluie comparé à plusieurs règlements d'emprunt distincts. Le temps libéré peut alors être consacré à des travaux importants tels que la recherche de subventions (utilisables pour rembourser l'emprunt) ou l'avancement de projets comme la gestion des actifs municipaux;

- Meilleure capacité de réaction face à une urgence : le conseil municipal doit pouvoir intervenir rapidement en cas de situation menaçant la sécurité publique des citoyens. Avec le règlement 19-786, le conseil se dote d'un outil financier supplémentaire qui procure de la flexibilité dans la gestion des imprévus de taille. Les travaux majeurs effectués l'automne dernier sur le chemin de la Beurrerie en sont un excellent exemple.

Pour ces raisons et dans l'optique de poursuivre l'amélioration continue des services municipaux au citoyen avec les meilleures pratiques, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt parapluie 19-786. Tel que prescrit par la loi, un registre a été tenu le 17 avril et 358 résidents l'ont signé (818 signatures étaient requises pour tenir un référendum). Le règlement est donc officiellement adopté.

Mise en contexte

Lors de la séance du conseil du 4 mars dernier, le conseil municipal avait présenté le règlement d'emprunt pour adoption. Durant la consultation publique en début de soirée, des citoyens ont soulevé des questions sur les dépenses à être réalisées. La transparence et l'acceptabilité sociale des projets étant essentielles, le conseil municipal a alors décidé, à l'unanimité, de reporter l'adoption du règlement d'un mois afin de fournir des éléments de réponse supplémentaires. Une annexe plus précise sur les dépenses a été présentée lors de la séance du 1er avril. Des démarches de validation ont également été menées auprès du MAMH pour s'assurer de la conformité de la procédure.

Adoption du premier projet de règlement 19-787, modifiant le règlement de zonage 03-429 (location de courte durée)

Le conseil municipal a adopté le **premier projet de règlement 19-787** modifiant le règlement de zonage 03-429 dans le but de réglementer la location de courte durée sur l'ensemble du territoire. Rappelons qu'une consultation publique initiée par le conseil a eu lieu en février et que les commentaires reçus ont servi à la rédaction de ce premier projet. Ce dernier a d'ailleurs fait l'objet d'une séance de consultation publique formelle tel que le prévoit la loi sur l'aménagement et l'urbanisme le 15 avril. Au cours de cette consultation présidée par le maire M. Guillaume Lamoureux et animée par le directeur général, M. Marco Déry, le directeur du Service de l'urbanisme, M. Marcel Marchildon, a fait une présentation des grandes lignes du projet. La parole a ensuite été donnée aux citoyens (une quarantaine) pour qu'ils partagent leurs commentaires et posent leurs questions : il était important pour la Municipalité que toutes les personnes intéressées puissent s'exprimer. Une synthèse des discussions sera transmise

à l'ensemble des élus (dont certains étaient présents dans la salle) pour leur permettre d'adopter un règlement répondant aux besoins des citoyens. Quelques étapes restent encore à franchir, dont l'adoption d'un second projet (avec ou sans modifications), avant l'entrée en vigueur du règlement.

Résolution en appui à un investissement public équitable en santé, en éducation et en justice sociale entre l'Outaouais et les autres régions comparables au Québec

Équité Outaouais est une organisation citoyenne non partisane qui vise à mobiliser la population afin d'obtenir un rehaussement de la quantité et de la qualité des services de santé, d'éducation, et de justice sociale en Outaouais.

Équité Outaouais a lancé une campagne pour demander au gouvernement du Québec une augmentation significative du financement de nos services publics. Une étude réalisée par l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS) démontre clairement que l'Outaouais est sous-financé en santé et en éducation post secondaire, comparé au reste du Québec.

Par cette résolution, le conseil municipal appuie la résolution d'équité Outaouais et demande au gouvernement du Québec :

- Une augmentation significative du financement public des soins de santé en Outaouais pour rattraper le financement des régions comparables au Québec.
- Une augmentation significative des programmes collégiaux et de baccalauréat pour combler le manque de programmes qui obligent nos jeunes à s'exiler.
- Une augmentation significative du financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de réaliser adéquatement leur mission d'entraide et de justice sociale.

Procédure – Réception et examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

Le projet de loi no 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c.27) entrera en vigueur à compter du 25 mai 2019. De ce fait, toute municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publiques.

Par cette résolution, le conseil municipal a adopté la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat. La procédure est disponible sur le site Web municipale pour consultation, sous l'onglet « Municipalité – Appels d'offres ».

VOYAGE-ÉCHANGE SUR LA CÔTE D'AZUR : UN INCONTURNABLE POUR LES JEUNES DE LA PÊCHE

Le comité de jumelage La Pêche / Roquebrune-sur-Argens accepte dès maintenant les candidatures pour son prochain voyage-échange jeunesse qui aura lieu à la fin juin 2020. Ce projet s'adresse aux jeunes aventuriers âgés de 12 à 15 ans qui désirent vivre une expérience culturelle, sportive et dépaysante tant ici qu'en France.

Pendant deux semaines, les jeunes La Pêchois seront hébergés dans la famille de leur jumeau Roquebrunois. Lors de ce séjour, des sports nautiques, des visites culturelles et des activités de socialisation seront au rendez-vous pour leur faire découvrir les splendeurs du sud de la France. À l'hiver suivant, les jeunes roquebrunois vivront cette même expérience dans notre municipalité.

Pour assurer le bon déroulement de cet échange, le comité de jumelage est également à la recherche de trois accompagnateurs pour coordonner et encadrer ce projet. La date limite pour soumettre sa candidature comme accompagnateur est le **31 mai**. À noter qu'un CV doit être fourni et que pour des raisons de sécurité, les antécédents judiciaires seront vérifiés.

Les jeunes intéressés à participer au voyage-échange peuvent transmettre leur lettre de présentation d'ici le **31 août** par courriel à l'adresse jumelage@villelapêche.qc.ca. Des séances d'informations et d'entrevues auront lieu à une date ultérieure. Suivez-nous sur Facebook pour des mises à jour : @jumelagelapeche.

